

# Dissolution pour GI, 458 850 euros pour l'Unef et ses ateliers non-mixtes racisés !

écrit par François des Groux | 22 mars 2021



Illustration : Thaïs d'Escufon (GI), Mélanie Luce et Maryam Pougetoux (Unef)

Hier, sur TF1, un reportage faisait trembler de peur dans les chaumières gauloises : personnages cagoulés, fond sonore lugubre... oui, les complotistes de [Qanon](#) débarquaient en France pour diffuser massivement leur ignoble désinformation (comme, par exemple, la rumeur d'un vaccin obligatoire).

C'était terrifiant. Mais sinon, quoi d'autre ? Et bien, le blablabla habituel sur le Covid : attestation abracadabrantesque de 3 pages finalement retirée, sous-variant breton et confinement de 20 millions d'habitants...

Mais rien sur la polémique liée au syndicat étudiant islamo-gauchiste Unef et à sa présidente, Mélanie Luce, avouant sans ambage sur Europe1 la tenue régulière d'ateliers non-mixtes racisés.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/03/18/ole-le-torero-sonia-malbrouk-a-mis-a-mort-le-taureau-racise-melanie-luce->

[presidente-de-lunef/](#)

Devant ce délit manifeste de racisme antiblanc, le gouvernement va-t-il dissoudre dare-dare l'Unef, comme il l'avait fait pour Génération identitaire ?

Que nenni ! D'abord parce que, pour la gauche, le racisme antiblanc "n'existe pas. Ensuite, malgré les hypocrites indignations de Castaner ou de Blanquer faisant semblant de découvrir ces ateliers en "non-mixité raciale" (des années qu'ils existent, à [Sud Éducation](#) notamment), la législation, la Justice et l'État, à travers 458 850€ de subventions, protègent l'Unef.

Moralité : votre organisation sera dissoute pour *délit de provocation à la discrimination ou à la haine* si vous manifestez, à 1700m d'altitude, contre l'invasion migratoire en doudoune bleu gendarmerie. Même sans slogan raciste ni violence.

Mais vous avez tout à fait le droit, en tant que "racisé", d'interdire aux Blancs la participation à vos réunions en "non-mixité raciale". De même, le fait de diffuser les noms de professeurs "islamophobes" en mettant en jeu leur vie (affaire IEP-Grenoble) et l'acointance avec l'islamisme ne peuvent être considérés comme un motif "sérieux" de dissolution.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/03/18/taguieff-etudiants-et-enseignants-de-sciences-po-grenoble-se-sont-rallies-a-la-rhetorique-des-islamistes/>

<https://resistancerepublicaine.com/2021/03/08/lunef-grenoble-designe-le-resistant-de-2021-a-lislamiste-darmanin-doit-dissoudre-lunef/>

Ainsi, estime un avocat, "la non-mixité, si elle est totalement contraire à tous nos principes républicains n'encourage pas ni à la haine ni à la violence raciale».

**Alors, nous, Blancs, chrétiens, juifs ou Français d'origine chinoise, nous pourrions aussi organiser "sans haine et sans violence" des réunions, des parties d'échecs ou de foot, des assemblées privées, interdites aux Noirs et aux musulmans ?**

**L'Unef peut-elle être dissoute, comme le réclament plusieurs responsables politiques ?**

Depuis quelques jours, l'Unef est à nouveau dans la tourmente.

Sur Europe 1, la présidente du syndicat étudiant de gauche, Mélanie Luce, a évoqué l'organisation de réunions de son mouvement interdites aux étudiants blancs pour permettre, expliquait-elle «aux personnes touchées par le racisme de pouvoir exprimer ce qu'elles subissent».

Des déclarations qui ont suscité la polémique et incité plusieurs personnalités politiques, comme le député LR Eric Ciotti et le président du groupe LR au Sénat Bruno Retailleau, à demander la dissolution de l'Unef...

**Les faits reprochés à l'Unef sont-ils répréhensibles par la loi ? Peuvent-ils entraîner des poursuites pénales ou même sa dissolution, comme le réclament plusieurs responsables politiques?**

**Rien n'est moins sûr**, si l'on en croit cet avocat réputé : *«Si ces réunions non-mixtes sont très contestables sur le plan idéologique, je ne crois pas que l'on puisse raisonnablement dire qu'elles incitent à la haine raciale ou à la violence. La dissolution est soumise à des conditions très exigeantes et heureusement, car la liberté doit prévaloir»*, estime-t-il...



[Exemple d'un évènement en non-mixité raciale : le festival Nyansapo – NDA]

## Des faits qui ne sont pas susceptibles de constituer un délit

Selon lui, les réunions non-mixtes de l'Unef ayant lieu dans un cadre associatif, entre adhérents du syndicat étudiants, «les faits éventuels de provocation, si tant est qu'ils soient avérés, ne seraient pas susceptibles de constituer un délit».

«Le délit de provocation à la discrimination ou à la haine suppose un caractère public que la jurisprudence exclut lorsque les participants sont liés par une communauté d'intérêts comme les adhérents d'une association ou d'un syndicat...»

Dans l'affaire de l'IEP de Grenoble, la section locale de l'Unef avait publié sur Twitter les photos d'un collage sauvage accusant deux professeurs de l'établissement d'islamophobie. Aux noms des enseignants étaient accolés les mots «fascistes» ou «l'islamophobie tue». Un tweet qui avait rapidement été supprimé par l'Unef mais avait provoqué de vives réactions. «Ces faits pourraient constituer le délit, notamment en raison du caractère public du collage et du tweet. Pour autant, cet événement isolé me paraît insuffisant pour demander la dissolution du syndicat», estime l'avocat spécialisé dans le droit des associations.



[Déjà plusieurs années que l'afro-groupe [Mwasi](#) organise des festivals ségrégationnistes – NDA]

L'Unef reçoit plus de 400 000 euros de subventions

L'Unef reçoit chaque année des subventions de l'État – 458 850 euros en 2019, selon le ministère de l'Enseignement supérieur...

Cet argent sert-il, entre autres, à l'organisation de réunions non-mixtes, et si c'est le cas, peuvent-ils être privés de ces liquidités? *«Quand on reçoit des subventions publiques, il est inacceptable qu'on se mette dans ce genre de comportements»*, a cinglé Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale.

Les subventions accordées aux syndicats étudiants doivent officiellement être utilisées à la formation des étudiants élus au Cnous et au Cneser.

Dans la pratique, elles sont consacrées au fonctionnement général de l'association, autrement dit, aux dépenses courantes. *«L'administration est forcément informée de cette pratique puisqu'elle a une obligation de contrôle de l'emploi des subventions versées et dispose de plusieurs moyens à cette*

*fin [...] précise l'avocat spécialisé dans le droit des associations Thomas Loncle.*

Il ajoute que la Cour des comptes exerce aussi un contrôle sur toutes les associations subventionnées notamment pour vérifier les conditions d'emploi de la subvention...

D'après lui, il est «très peu probable» que des sanctions d'abrogation ou de retrait des subventions attribuées à l'Unef soient prises en raison de l'organisation des réunions non-mixtes. En effet, cela nécessiterait selon Thomas Loncle de rapporter la preuve que la tenue de ces événements serait *«totalement étrangère au but que s'est fixé l'association dans ses statuts, à savoir, défendre les intérêts des étudiants, ce qui paraît impossible dès lors que la subvention est utilisée pour le fonctionnement général de l'association»...*

*“La non-mixité, si elle est totalement contraire à tous nos principes républicains n'encourage pas ni à la haine ni à la violence raciale», estime un célèbre avocat”...*

[https://etudiant.lefigaro.fr/article/l-unef-peut-elle-etre-dis-soute-comme-le-reclament-plusieurs-responsables-politiques\\_244c64bc-8a2e-11eb-899c-e67243eda750/](https://etudiant.lefigaro.fr/article/l-unef-peut-elle-etre-dis-soute-comme-le-reclament-plusieurs-responsables-politiques_244c64bc-8a2e-11eb-899c-e67243eda750/)

.

Dans le même esprit ségrégationniste, bientôt des groupes non-mixtes de randonneurs “racisés” sur le GR20 ?

(Article du Los Angeles Times)

***“La randonnée a un problème de diversité. Ces groupes des minorités s'efforcent d'y remédier”***

***“L'oppression de longue date et les barrières historiques ont empêché de nombreuses personnes de couleur de se sentir à l'aise dans la nature américaine. Aujourd'hui, la situation pourrait changer.***

*Des groupes de Californie du Sud et du reste du pays se sont donnés pour objectif de faire découvrir la nature aux personnes de couleur de manière positive.*

*Leur mission est de retirer les barrières et d'aider les gens à vivre la connexion, qu'ils recherchent la forme physique, la guérison, l'accomplissement personnel ou la connaissance de tout ce que la nature a à offrir. Pour beaucoup, la première étape consiste à partir en randonnée. **Voici des groupes qui œuvrent pour une plus grande diversité dans les activités de plein air.***"

